

Déclaration des loyers au 1er janvier de l'année :

**Caractéristiques des locaux**

**Local :** Référence :  Invariant :

Précision sur l'adresse du local :

  
  
  
  

**Nouveau propriétaire du local :**

Forme juridique	<input type="text"/>	Désignation	<input type="text"/>		
		Désignation (suite)	<input type="text"/>		
Numéro SIREN	<input type="text"/>				
<b>Mise à jour permanente :</b>					
Mode d'occupation du local :	<input type="text"/>	Montant de loyer du local (2)	<input type="text" value="Annuel"/>		
Date de fin d'occupation du local :	<input type="text"/>	<input type="text" value="⊕"/>			

**(2) LE MONTANT DU LOYER ANNUEL POUR CHAQUE LOCAL LOUE**

Le déclarant a seulement l'obligation de déclarer les loyers des locaux restitués par EDI-REQUETE.

L'exploitant doit déclarer, pour chaque local loué au 1er janvier de l'année du dépôt de la déclaration, le loyer annuel, à savoir le loyer de l'année en cours.

Le montant du loyer doit être **indiqué hors taxe, hors charge et pour l'année civile** (du 1er janvier N au 31 décembre N).

Exemple : le loyer à déclarer en 2016 correspond au loyer entre le 1er janvier et le 31 décembre 2016.